

Le dernier guillotiné de Vannes

Amené sur la place Nazareth, à Vannes, juste devant l'entrée de la prison, en ce 26 juin 1930 à l'aube, Jean Gabillard est conduit sur l'échafaud où l'on a dressé la guillotine. Les sinistres coups de maillets des charpentiers ont résonné dans le quartier de la Madeleine, depuis deux jours.

L'exécuteur des arrêts criminels descendu spécialement de Paris lui tranche la tête à 4h43 minutes précises. Il sera le tout dernier condamné à mort exécuté dans la belle cité du Golfe. Un acte terrible. Mais les faits qui lui étaient reprochés étaient d'une violence et d'une cruauté particulièrement odieuses.

Tout commence le 21 février 1929. Les voisins de Marie-Josèphe Renaud, épouse Collin, s'étonnent de voir que depuis la veille, elle ne vient plus puiser d'eau au puits, et que sa porte reste close. Lui serait-il arrivé quelque chose ?

Cultivatrice au Gué aux Biches, sur la commune de Lanouée, la Morbihannaise est séparée de son mari depuis 4 ans et vit seule chez elle du produit de ses vaches, porcs, chèvres et volailles. Elle exploite également plusieurs champs. Dure à l'ouvrage et « de bonne conduite », Marie-Josèphe est plutôt appréciée du voisinage dont elle ne trouble jamais la quiétude. Bien qu'assez solitaire de tempérament, elle donne volontiers un coup de main à qui en a besoin. Le seul reproche qu'on formule à son encontre, unanimement, c'est sa radinerie. Mais après tout... ça la regarde ! En tout cas, elle appartient à la petite communauté du village et sa disparition étonne.

Déjà, la veille, le 20 février au matin, une voisine, Rosalie Hays, veuve Nouvel, 38 ans, est venue lui porter un bol de soupe. Trouvant la porte d'entrée fermée, mais pas à clé, elle a ouvert, passé la tête et appelé, mais en vain, constatant machinalement que le lit était défait et la maison en grand désordre. Toutefois, Rosalie sait bien que c'est l'habitude de Marie-Josèphe, de tout laisser traîner ici ou là, alors elle ne s'en n'est pas inquiétée. Elle a refermé en se disant que sa voisine avait dû s'absenter pour la matinée... et a bu le bol de soupe qu'elle lui destinait.

Seulement, les heures passant, Rosalie trouve que ce n'est pas normal, tout cela. Si Marie-Josèphe est partie plus d'une heure ou deux, il est curieux qu'elle ne lui ait pas demandé de nourrir les bêtes, ne lui en ai même pas parlé pour préciser quand elle revient. Et surtout, il est invraisemblable qu'elle n'ait pas fermé sa porte à clé.

Ce n'est pas normal, non. Pas du tout.

L'après-midi, elle en parle aux autres voisins, et tous ouvrent l'œil. Certains avaient déjà constaté qu'elle n'apparaissait plus, eux aussi. Mais Marie-Josèphe ne revient toujours pas. Alors, au matin du 21 février, le petit groupe se concerta et décide d'aller voir. Elle est peut-être malade ou victime d'un malaise ?

Non, c'est bien pire : elle est morte. A peine ouvrent-ils la porte en grand qu'ils découvrent la malheureuse, couchée dans le foyer de sa cheminée, ne donnant plus le moindre signe de vie. Ce qui serait d'ailleurs plus qu'étonnant, vu l'horrible état du cadavre, à demi calciné. Les voisins sortent aussitôt sans toucher à rien, referment la porte, et l'un d'eux file prévenir le secrétaire de mairie. Elle a pu se cogner et tomber dans l'âtre, mais quand même, tout ça n'est pas bien catholique.

Peu après, trois gendarmes à pied de la brigade de Josselin effectuant leur habituelle tournée de communes sont informés de la macabre découverte. Le maréchal des logis chef Lois Bénéteau et les gendarmes Louis Heurteau et Léopold Danic se rendent sur les lieux, suivant

les indications du secrétaire de mairie. Instantanément, ils sont frappés par l'indescriptible désordre qui règne là. De la vaisselle brisée est éparpillée au sol. Le cadavre est couché à plat ventre sur le foyer, les jambes en dehors. Les cheveux et les effets sont consumés, la peau de la face noircie, le thorax partiellement carbonisé. Le pied gauche est chaussé d'un sabot mais la jambe est nue.

Outre la vaisselle cassée, les traces d'effraction sur les battants de l'unique armoire donnent clairement à penser au trio de militaires qu'ils sont sur la scène d'un crime. Et un crime odieux. La victime a-t-elle été torturée dans la cheminée, brûlée pour avouer où étaient ses éventuels valeurs ?

La serrure de l'armoire a été arrachée. Elle est posée sur l'une des étagères du meuble, qui a manifestement été fouillé de fond en comble. Un des tiroirs, muni d'une serrure, a également été forcé. Un long morceau de bois tâché de sang traîne à terre. Il semble correspondre au montant du tiroir arraché.

Sur la table proche, le gendarme Danic découvre un faucillon long de 50 centimètres qui a probablement servi à fracturer le meuble : la lame est légèrement déformée par la pression exercée.

Oui, les enquêteurs ont désormais acquis la conviction qu'ils peuvent exclure l'hypothèse du malaise et de l'accident, privilégiant celle du meurtre, suivi ou précédé de vol.

Deux vaches et une chèvre les observent d'un œil morne, derrière quelques planches disjointes constituant une sorte de petit enclos au fond de la pièce unique de la mesure. Les gendarmes les sortent et les confient à un voisin, puis ils retournent en mairie prévenir le maire de Lanouée et téléphoner au docteur Attila, suppléant au juge de paix de Josselin, ainsi qu'au parquet de Vannes. Ils avisent également leur commandant de section.

Ils retournent ensuite chez la victime où les rejoint rapidement le docteur Attila qui, observant le corps et le lieu, refuse de délivrer le permis d'inhumation.

En attendant l'arrivée du parquet, les gendarmes interrogent les voisins.

D'abord Rosalie Hays, qui explique qu'elle réside là depuis 5 ans et que le mari de Marie-Josèphe est parti un an après son arrivée au village. Mais la victime ne semblait guère affectée par cette séparation.

- Presque chaque jour on se voyait au puits ou elle venait chez moi, indique Rosalie. C'est pour ça qu'hier, j'ai été intriguée de ne pas la voir du tout. Mais je n'ai pas aperçu le cadavre. Il n'y était peut-être pas à ce moment-là ?
- La maison était-elle bien rangée lorsque vous êtes passée, hier matin ? s'enquiert le maréchal des logis chef, les yeux rivés dans ceux du témoin.
- Et bien non, j'ai remarqué que l'intérieur était en désordre, mais je n'y ai pas trouvé de changement. C'était son habitude.
- Savez-vous si des objets de valeur ont disparu ?
- Et bien... la femme Collin était très avare. Elle devait posséder des économies, ce qui est d'ailleurs connu dans la région. Ces temps derniers, elle disait même qu'elle allait réparer sa maison.
- Avez-vous vu son mari, récemment ?
- Jamais, depuis son départ. Personne ne l'a revu au village depuis plusieurs années.
- Est-il violent ?
- Je ne sais. Je ne crois pas, non.
- Connaissiez-vous des ennemis à votre voisine ?
- Non. Si cette femme a été tuée chez elle, je ne puis dire qui en est l'auteur. Je n'ai vu aucune personne suspecte dans le village ces jours derniers.
- Elle habitait à 40 mètres de chez vous : n'avez-vous pas entendu un cri ou un bruit suspect ?
- Non, rien.

- Bon... Merci, conclut le sous-officier, un peu déçu.

Les enquêteurs frappent ensuite à la porte d'Abel Denis, 23 ans, menuisier au village. Lui aussi a trouvé bizarre de ne plus voir sa voisine depuis la veille au matin :

- J'ai été étonné de ne pas voir la femme Collin chercher de l'eau au puits hier mais je n'en ai rien dit. Ce matin, la veuve Nouvel, elle aussi inquiète, m'en a fait part. Je me suis alors rendu chez elle en compagnie de la veuve Nouvel et du sieur Leroux. Et dès que je suis entré dans la pièce, je l'ai aperçue, couchée dans son foyer. Nous sommes tous ressortis, aussitôt, puis Leroux et moi sommes partis au bourg pour déclarer ce décès.

- Avez-vous une idée de qui peut avoir fait le coup ?

- Aucune personne étrangère ne la fréquentait. Elle vivait seule et était plutôt méfiante. Par contre elle passait pour avoir des économies, mais j'ignore la somme, même approximative.

- Avez-vous entendu un cri, un appel, un bruit anormal ?

- Non, je n'ai rien entendu.

Ce point intrigue le maréchal des logis chef. Assassiner une femme puis fouiller sa maison de fond en comble sans que les voisins ne voient ni n'entendent rien l'étonne un peu. La victime a dû être tuée sur le coup, sans avoir le temps de se défendre ni de crier. Connaissait-elle sa victime ? Cela se pourrait. En tout cas, on n'a pas retrouvé d'argent chez elle, or les témoins s'accordent à dire qu'elle possédait des économies. Apparemment assez substantielles. Il faudra guetter toute dépense subite au village et dans les environs.

...